



Parc national  
des Cévennes



IPAMAC

Parcs naturels  
du Massif central



## Communiqué de presse

Le 06 juin 2018

# La famille Plantavid lauréate du SylvoTrophée

Le Parc national des Cévennes a organisé pour la première fois le concours forestier *SylvoTrophée* en partenariat avec l'association Inter Parc du Massif Central (IPAMAC) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Occitanie. Quatre parcelles candidates ont été sélectionnées. C'est la parcelle de la famille Plantavid située à Saint-Germain-de-Calberte qui remporte le concours.

Le *SylvoTrophée* est un concours destiné à promouvoir la gestion durable des forêts. Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales. Il s'agit de produire du bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous.

Le Parc national des Cévennes a organisé pour la première fois le concours sur son territoire. Quatre parcelles forestières candidates ont été sélectionnées sur Pourcharesses, Barres-des-Cévennes et Saint-Germain-de-Calberte. Leurs propriétaires et gestionnaires forestiers ont reçu la visite du jury les 23 et 24 mai dernier. Présidé par Henri Couderc, président du CA du Parc national des Cévennes, le jury composé de six membres a évalué chacune des parcelles selon des critères sylvicoles, écologiques, et socio-culturels.

Ainsi, c'est la parcelle de 13 ha de la famille Plantavid située à Saint-Germain-de-Calberte qui remporte ce premier concours SylvoTrophée. Sa parcelle est peuplée de pins maritimes( pour partie semés il y a 60 ans), sylvestres, laricios ainsi que de châtaigniers. Le jury a estimé que la gestion de cette parcelle était de bonne qualité sur tous les critères de multifonctionnalité.

Sur le volet sylvicole, le jury a considéré que les choix opérés étaient pertinents sur le long terme et même audacieux, le propriétaire ayant décidé de miser sur l'existant afin d'éviter des transformations trop brutales. Ce choix de gestion est un bon compromis entre la valorisation du potentiel économique car le Pin maritime, en particulier, sera



L'opération « Forêts Anciennes - Volet 2 » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif central.



Opération soutenue par l'État  
FONDS NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE



Contact presse : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@parcnational.fr)

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



destiné à la production de bois d'œuvre et la préservation de la diversité des essences et notamment du châtaigner. L'intérêt du traitement irrégulier de la parcelle qui vise à créer un peuplement hétérogène, d'arbres d'âges différents a également été souligné. Il permet d'éviter les coupes rases et de favoriser la régénération naturelle. Ces options de gestion et les précautions prises pendant la réalisation de la coupe de bois ont induit une préservation de l'intérêt écologique de la parcelle. Le jury a relevé la présence d'essences diverses et notamment feuillues, d'espèces remarquables (Saxifarge de l'Ecluse) et constaté que les différents milieux (des complexes rocheux, des micro falaises et une lande à callune) ont été préservés. Concernant le volet socio-culturel, le jury a pris plaisir à parcourir la parcelle en raison de sa diversité de textures et de lumières, de la présence de fleurs et de fruits, de lisières et de points de vue. Il a également noté la volonté de la gérante de préserver le paysage et de laisser sa parcelle accessible aux habitants des hameaux voisins.

**La lauréate recevra son prix le 22 septembre lors de la journée « Forêt ancienne » organisée par le Parc national des Cévennes et ses partenaires à Villefort.**